

# **Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 12 avril 2019**

Le Conseil Municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire, le vendredi 12 avril 2019 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

**Nombre d'élus en exercice** : 14

**Nombre d'élus présents** : 11

**Etaient présents** : M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, Mme Myriam BOURACHOT, M. Laurent PERRET, M. Pierre MATICHARD, Mme Elise FOREST, Mme Mireille DURANTET, M. Alexandre VERNAY, Mme Nathalie JACQUET, M. Edouard MATHEVET, M. Michel SAINT-ANDRE.

**Excusés** : M. Alain LASSALLE, M. Patrick DRIFFORD.

**Etait absente** : Mme Angélique MARCEL.

**Secrétaire de séance** : Mme Isabelle LANOIX

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10 et constate que le quorum est atteint.

Une minute de silence est respectée en la mémoire de Madame Marie-Ange CHALVIGNAC, décédée le 5 avril.

## **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 mars 2019**

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir valider le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 30 mars 2019. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2. Lotissement – Présentation du Compte-rendu annuel sur comptes arrêtés au 31 décembre 2018**

Monsieur le Maire présente le document adressé par la SEAu.

Au 31 décembre 2018, la trésorerie de l'opération se monte à – 16 460 €, ce qui s'explique par l'engagement de dépenses, sans l'obtention des premières recettes et sans mise en place de moyens de financements. Ce déficit est porté par la SEAu dans le cadre d'un financement à court terme. Les travaux d'aménagement sont engagés pour une durée de 3 à 4 moi, comprenant le passage des concessionnaires de réseaux et les finitions de voiries.

La mise en place d'un emprunt de 100 000 € est nécessaire. Conformément à l'article 18 du cahier des charges de concession, et à la demande des organismes prêteurs, la commune doit accorder sa garantie d'emprunt, à hauteur de 80 % conformément aux règles en vigueur pour les opérations d'aménagement conduites en application des articles L300-1 à L300-4 du code de l'urbanisme.

La SEAu a lancé une consultation auprès des organismes bancaires suivants:

- Crédit Agricole
- Caisse d'Epargne

La meilleure proposition reçue est celle du Crédit Agricole. Les principales caractéristiques sont les suivantes:

- Montant: 100 000 euros
- Durée: 8 ans
- Remboursement: Capital constant
- Taux fixe: 0,72 %
- Frais de dossier: 100,00 €
- Première annuité: 2020

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

- **D'approuver** la garantie d'emprunt à hauteur de 80 % selon les caractéristiques ci-jointes;

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à la garantie d'emprunt ;
- **D'approuver** le bilan actualisé au 31 décembre 2018 ainsi que le compte rendu annuel

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

### **3. Avenant au marché de la salle polyvalente – Lot 11 – Equipements de cuisine (PATAY)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un point sur les équipements proposés dans le marché initial a été effectué. Pour rappel, le montant initial s'élevait à 13 941 € HT. Après mise à jour, le marché s'élève à 18 456.65 € HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir valider le nouveau devis.

Le devis présenté est validé à l'unanimité.

### **4. Installation d'un défibrillateur**

Monsieur le Maire informe les élus de l'obligation de déploiement de défibrillateurs cardiaques externes (DAE) dans tous les établissements recevant du public.

Il présente le devis de la société DEFIBRIL qui s'élève à 1 619.10 € HT comprenant le matériel pour 1 116.50 €, le boîtier extérieur pour 467.50 € et la signalétique pour 35.10 €. Il faut ajouter à ce montant une dépense de 130 € pour la maintenance.

Monsieur le Maire explique avoir sollicité GROUPAMA afin d'obtenir une aide financière. GROUPAMA peut verser une participation de 1 000 € à condition qu'une formation soit organisée, formation qui s'élève à 500 € pour une dizaine de personnes. Monsieur MARTIN, assureur de la commune (MMA), participera à hauteur de 300 € au titre d'un geste commercial.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité l'installation d'un défibrillateur.

### **5. Installations d'extincteurs dans les locaux communaux**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un point a été fait avec la société Protection Incendie Bourbonnaise qui assure le contrôle et l'entretien des extincteurs dans les locaux communaux.

Dans le cadre des travaux de la salle polyvalente, il conviendrait d'ajouter un extincteur CO2 sur la scène, un extincteur à eau de 6 litres et un extincteur CO2 dans la cuisine avec une couverture anti feu.

Le devis s'élève à 540 € HT, comprenant l'installation des extincteurs et les panneaux de consignes.

Il convient également de prévoir des plans d'intervention et d'évacuation dans la salle polyvalente, ainsi qu'un panneau « point de rassemblement », tout cela pour un coût de 214.50 €.

Monsieur le Maire indique qu'il est également nécessaire d'installer un extincteur CO2 dans la mairie pour l'informatique et l'électroménager qui sera installé dans la pièce attenante à la salle de réunion.

La société Protection Incendie Bourbonnaise a également alerté Monsieur le Maire sur l'absence d'extincteur dans l'église et a proposé l'installation d'un extincteur eau de 9 litres pour 108 €. Il est envisagé d'installer un extincteur CO2 pour les coffrets électriques et une couverture anti feu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide les devis présentés à l'exception du devis relatif à l'église. Monsieur le Maire reprendra contact avec la société Protection Incendie Bourbonnaise.

### **6. Eclairage extérieur de l'Eglise**

Monsieur le Maire rappelle aux élus que chaque jeudi soir, dès les beaux jours, des pétanqueurs se réunissent sur la place de l'église pour passer un moment convivial, à l'initiative de Monsieur WAMBECQ. Ils avaient sollicité la Mairie pour obtenir un éclairage.

L'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES a établi un devis pour la pose d'une horloge astronomique qui permettrait de régler les horaires de l'éclairage plus facilement avec l'éclairage du parking indépendant de l'église.

Le coût de cette installation s'élèverait à 4 599 € HT.

Considérant le coût élevé des travaux, cette dépense sera programmée en 2020.

## **7. Investissements 2019**

Monsieur le Maire rappelle que pour pouvoir imputer un bien en investissement, il doit représenter plus de 500 € TTC de valeur unitaire. Le Conseil Municipal a néanmoins la possibilité, par délibération, de décider d'imputer en investissement les biens inférieurs à ce seuil mais qui ont un caractère de durabilité.

Monsieur le Maire fait part au conseil de la dépense relative à l'achat de coupes pour le fleurissement de la commune pour un montant de 401.20 € TTC et propose de l'imputer en investissement.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette dépense et son imputation en Investissement.

## **8. Vote du budget 2019**

### **Budget principal**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les propositions étudiées par la commission des finances. Il présente les chapitres en détaillant les articles budgétaires.

Il présente les différents programmes d'investissement en précisant les subventions demandées.

Le budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 492 731 € en fonctionnement et à 1 331 108.20 € en investissement.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Après délibération, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le budget principal 2019 présenté.

### **Budget assainissement**

Monsieur le Maire présente les propositions faites pour l'exercice 2019.

Le budget primitif 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 63 831 € en fonctionnement et à 74 243 € en investissement.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2019 présenté.

## **9. Elections européennes du 26 mai – tableau des permanences**

Les élus sont invités à se positionner sur le tableau des permanences. Les élus absents seront contactés afin de connaître leurs disponibilités.

## **10. Questions diverses**

- Monsieur le Maire revient sur la situation financière de l'association « Le souvenir français », faisant suite à sa rencontre avec Monsieur Michel MATICHARD. Il apparaît que la subvention de 50 € versée par la commune ne suffira pas à couvrir les dépenses liées à l'entretien et au fleurissement des tombes. Une réunion est programmée le **10 mai à 19h00** à la salle de réunion de la mairie afin d'échanger sur les différentes actions à mettre en place.  
Une convocation a été adressée à un représentant de Saint Pourçain Sur Sioule.  
Monsieur SAINT-ANDRE s'interroge sur l'absence d'aide du Ministère des Anciens Combattants.  
Cette question sera évoquée au cours de la réunion du 10 mai.
- Monsieur le Maire rappelle que l'accueil des nouveaux habitants et la remise des prix du concours des maisons fleuries auront lieu le **4 mai à 11h00** à la salle de réunion de la mairie.
- Madame Myriam BOURACHOT rappelle que la préparation de la 3<sup>ème</sup> édition de l'Inter'Villages suit son cours mais que seulement 3 enfants sont inscrits pour la commune de LE BREUIL. En l'absence d'inscriptions supplémentaires, la commune ne sera pas représentée, ce qui est regrettable.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST  
LEVÉE À 22H30**